

Conseil municipal du 9 avril 2018

FINANCES COMMUNALES - Vote du budget primitif de l'Exercice 2018 (Ville, Legs Debray).

Ville :

Reprise des résultats 2017

Comme en 2017 le Budget Primitif 2018 reprend par anticipation les résultats de clôtures 2017 et les restes à réaliser qui entreront dans le Compte Administratif :

Investissement :

Solde d'exécution à la clôture : **-2 821 500,79 €**

Restes à réaliser en dépenses : **-3 330 295,50 €**

Restes à réaliser en recettes : **+3 702 452,20 €**

Ces chiffres sont repris au BP 2018.

Le besoin de financement s'élève en conséquence à **2 449 344,09 €**.

Fonctionnement :

Excédent de clôture : **+2 837 712,35 €**

Excédent net à reprendre au BP 2018 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement est donc de **+388 368,26€**

Présentation des enjeux du budget 2018

Le budget 2018 traduit les fondamentaux présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Regagner des marges de manœuvre pour permettre le financement à venir de nouveaux projets par un désendettement.

Réaliser le programme d'investissement 2018 sans faire appel à l'emprunt.

Consacrer le produit des cessions immobilières aux remboursements anticipés d'emprunts à hauteur de 6 800 000 €.

En matière de recettes, ce budget prend en compte :

La baisse de la DGF liée au mécanisme d'écrêtement.

L'augmentation en dépenses des fonds de péréquation FPIC et FSCRIdF.

Le produit de la fiscalité en fonction de la revalorisation des bases d'imposition comme indiqué par la loi de Finances 2018 (1,1%) et le maintien des taux de fiscalité directe (en attente de l'Etat concernant l'impact du dégrèvement de TH).

Le mouvement d'écriture induit par la modification de la réglementation du stationnement payant avec la création du FPS (encaissement passant du chapitre 73 « impôts et taxes » au chapitre 70 « produits de services »).

En ce qui concerne l'évolution des dépenses, le projet de budget pour l'exercice 2018 s'efforce de :

Contenir les charges de personnel et les charges à caractère général.

Maîtriser les charges de gestion courante.

Intégrer les frais liés aux remboursements anticipés de l'emprunt.

Anticiper par les dépenses imprévues la vente Hôtel Cécilia et la disparition du budget legs Debray afin d'assurer sur le budget de la ville la continuation des versements aux bénéficiaires dont le CCAS.

Equilibre général

Le Budget 2018 en section de fonctionnement est équilibré comme suit :

Un total de dépenses réelles de **40 805 996,11 €** pour un volume de recettes attendues de **42 331 547,11 €**.

Ce qui dégage en solde : Un autofinancement de **1 525 551,00 €**.

Le montant d'autofinancement de **1 525 551,00 €**, associé à la recette issue du FCTVA (360 000 €) aux fonds propres de la section d'investissement (300 000 €) et une fraction des produits de cession (764 449 €), assurent le financement de l'annuité de la dette en capital 2018 de **2 950 000 €**.

La section d'investissement comporte :

En dépense comme indiqué, le remboursement anticipé d'emprunt pour **6 800 000 €** et un programme d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) de **1 858 351 €** complété de **40 000 €** de dépenses imprévues. Soit un total de **8 698 351 €**.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par **10 315 551 €** de produit de cession abondé par **25 800 €** de subvention soit un total de **10 341 351 €**. La différence avec le besoin de financement des dépenses et le montant des recettes soit **1 643 000 €** permet la neutralisation d'un emprunt prévu en Reste à réaliser 2017.

Section de Fonctionnement

Faute d'une communication officielle, les dotations (DGF, DSU, FSCRIIdF) et les contributions de la Ville (FPIC et FSCRIIdF) sont basées sur des informations fournies par la Métropole, corroborées par la DGF par l'Association des Maires de France.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **40 805 996,11 €** soit **+2.3%** par rapport au BP 2017.

Les charges à caractères générales (011) sont en baisse **-4%** de BP à BP (- 235 745 €) pour un montant total de **5 654 125 €**.

Le BP 2017 comptabilisait pour 126 806 € de dépenses ponctuelles (Etudes QF, de support de communication, de dynamisation commerciale et de prestations en lien avec l'ilot Paix-Reims) qui ne se retrouvent donc pas au BP 2018.

Le solde de **-108 939 €** est la traduction du travail des services dans la maîtrise au plus juste des dépenses en fonction du réalisé 2017.

Les charges de personnel (012) s'élèvent à **21 099 900 €** avec un tassement de BP à BP de **-0.2%**. Si l'on se réfère au montant réalisé en 2017, la progression est de **+1,3 %**, correspondant au Glissement-Vieillesse-Technicité et à la mise place du nouveau Régime Indemnitaires.

Pour FPIC et FSCRIIdF (014) est inscrit un montant de **447 000 €** selon les informations venant de la Métropole. Le montant au BP 2017 était de **228 350 €**

Les autres charges de gestion courante (65) varient peu avec **+0.9 € %** (+109 503 € de BP à BP) soit un total **11 710 693 €**.

Le fonds de compensation des charges territoriales (65541) est en progression de **+99 572 €** conséquences des charges transférées.

La contribution au service incendie (6553) progresse cette année de **+40 000 €** en fonction du réalisé 2017 qui est en augmentation après plusieurs années de baisse.

Le coût de l'achat des repas au syndicat intercommunal SIDORESTO (65548) est en augmentation de **+30 000 €** en lien avec la progression du nombre d'enfants déjeunant.

Inversement, n'entre plus dans les crédits ouverts une subvention ponctuelle en 2017 de **75 200 €** à l'Association de coopération entre Acteurs du Développement financée au chapitre 74 par une recette identique venant de l'Agence de l'eau.

Les intérêts de la dette (66111) prévus pour **650 000 €**, en baisse de **-9.7 %** soit **-70 000 €**. Il s'agit là de la résultante de structuration de l'annuité. Il a été par ailleurs constitué une marge en cas d'augmentation des taux.

En « **autres frais financiers** » (6688) est inscrite une enveloppe de **80 000 €** pour couvrir les frais contractuels des emprunts remboursés par anticipation

Charges exceptionnelles (67) : **907 178,11 €**. A ce chapitre est prévue la participation de la Ville à l'équilibre de la ZAC Lénine pour 810 000 €. Le reste des prévisions de ce chapitre est identique à 2017.

Dépenses de fonctionnement imprévues (022) : **200 000 €** sont inscrits prudemment sur cette ligne pour permettre des ajustements en cours d'année et pour assurer le financement du versement aux ayant-droits de l'ancien Legs Debray.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice en hausse de **+1.6 %** soit **41 943 175,85 €**.

Ce constat est contrasté

Allocation Compensatrice Taxe Professionnelle (7321) venant de la Métropole reste stable à **16 005 600 €** en l'absence de transfert de compétence.

En baisse

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (7411) serait pour Gentilly de **1 131 305 €** en 2018 soit une baisse **-21%** de BP à BP et de **-9 %** par rapport au montant notifié 2017 qui était de **1 248 597 €**.

Le **FSCRI dF** (73222) est attendu en recette pour un montant de **582 500 €** contre **717 301€** au BP 2017

Les **taxes additionnelles aux droits de mutation** (7381) passent de **900 000 €** en 2017 à **810 000 €** en 2018. Cette variation se fonde sur les niveaux de réalisation.

En hausse :

Les produits des services (70) pour **2 942 870 €** bondissent de **+23%** soit **+550 270 €** par l'effet de modification de l'encaissement du stationnement payant (ex chapitre 73) et la mise en place du FPS qui entrent globalement dans ce montant pour **592 800 €**. Par ailleurs on note un tassement des produits de la restauration et du CMS pour un total de **- 60 000 €**.

Le **produit fiscal issu des bases taxables** (73111) pour **16 426 581 €** soit +2% issus de la revalorisation des bases et de la variation physique attendue. Compte tenu des modifications introduites par la loi de finances 2018 et les mesures portant sur la TH, nous n'aurons connaissance des bases et des allocations fiscales qu'à la fin du mois mars.

La **DSU** (7423) est en progression de 28%, soit en 2018 : **400 397 €** contre 311 294€ au BP 2017. Selon la Métropole il s'agirait de la conséquence du changement de mode de calcul donnant une part plus importante aux revenus par habitant.

Les **recettes exceptionnelles** (77), s'élèvent à **760 374 €** essentiellement par l'inscription de 426 994 € de boni de la ZAC porte de Gentilly et du montant de l'indemnisation de l'assurance suite au sinistre du 135 rue Paul Vaillant-Couturier de 303 880 €.

Section d'Investissement

Equipements

Le total de ces dépenses est de **1 858 351 €**. Elles sont réparties ici par secteurs. Les dominantes sont les suivantes :

Administration générale 777 584 € :

Remplacement de véhicules **190 000 €** dont Remplacement Camion DAF 125 000 €

Matériels et logiciels informatiques **124 504 €**

Remplacement Mobilier bureau et poste aménagé **29 930 €**

Réfection bâtiments communaux **226 000 €** dont Réfection du toit du 62 rue C. Frérot (36 000 €), Gestion du chauffage central à distance Îlot Barbusse (30 000 €), enveloppe entretien annuelle (80 000 €),

Modification vestiaires personnels de services (40 000 €)

Aménagement 190 000 € :

Réfection immeubles locatifs **25 000 €**

Acquisition du 71 av PVC (consignation) **165 000 €**

Culture 51 380€ :

Travaux médiathèque (Étanchéité) **30 000 €**

Informatique et Mobilier Médiathèque **15 350 €**

Enfance 139 010 € :

Travaux centre d'Excideuil **120 000 €** (dernière tranche)

Enseignement 253 757 € :

Provision pour la sécurisation de l'école Victor Hugo **150 000 €**

Réfections cours d'école **35 000 €**

Enveloppe annuelle canalisation plomb **15 000 €**

Remplacement mobilier informatique (Ecole Victor Hugo) **10 000 €**

Travaux écoles maternelles **36 500 €**

Mobiliers matériels écoles maternelles **20 526 €**

Travaux écoles primaires **76 500 €**

Mobiliers matériels écoles primaires **34 221 €**

Travaux et matériel de restauration **26 000 €**

Environnement 39 500 € :

Rénovation vestiaire des agents Picasso **25 000 €**

Santé 29 700 € :Travaux CMS **18 000 €**Logiciel médical et matériels **5 500 €****Sports 224 000 € :**Réfection du sol Gymnase Maurice Baquet **120 000 €**Etude technique revêtement stade Géo André **20 000 €**Modules Work-Out **43 000 €**Création local pour les agents stade Géo André **20 000 €**

Il est constitué une provision en section d'investissement pour dépenses imprévues de **40 000 €**.

Recettes**Cessions de biens**

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, est inscrit pour **11 080 000 €** de cessions de biens. Ce montant correspond à la vente de l'hôtel Cécilia, du 58, rue R. Lefebvre et du 35, rue de la Division Leclerc.

Subventions

Pour les Modules Work-Out, il est attendu une subvention de **25 800 €** du Conseil Départemental.

Legs Debray :

Comme pour la ville, les résultats de clôture 2017 seront repris au BP 2018, ils sont les suivants :

Section de fonctionnement **+8 538 €**Section d'investissement **+34 717,93 €**

Compte tenu de la vente de l'hôtel Cécilia fin mars, le budget du legs Debray a été construit sur la base d'un trimestre.

Au BP 2018, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **47 409,25 €** dont un trimestre de loyer versé par la gérance de l'hôtel soit : **38 871,25 €**

En dépenses il est prévu un versement aux légataires de **46 028,40 €** et des frais de gestion revenant à la Ville de **1 380,85 €**.

En investissement, la section est équilibrée à hauteur de **34 717,93 €** par l'excédent 2017. Il est prévu le reversement au gérant de l'hôtel du dépôt de garantie de **27 828,31€** versé en 2017. Le reste de l'excédent 2017 soit **6 889,62 €** vient en financement d'une provision équivalente « théorique » pour travaux. A ce stade, il n'est pas possible de rapatrier ce montant en section de fonctionnement.

Lors de l'arrêt des comptes après cession il y aura lieu de délibérer pour l'affectation de ce solde.

Equilibre par section

BP 2018 Investissement									
Dépenses					Recettes				
Opérations réelles									
		Restes à réaliser 2017 (RàR)	Propositions nouvelles 2018	Total BP 2018			Restes à réaliser 2017 (RàR)	Propositions nouvelles 2018	Total BP 2018
Immob. incorporelles (études patimo.et logiciels)	20	157 016,22	143 500,00	300 516,22	FCTVA	10222		360 000,00	360 000,00
Subv. d'équip	204	52 000,00	0,00	52 000,00	Fonds Propres	10		300 000,00	300 000,00
Immob. corporelles (acquisitions)	21	385 601,70	716 351,00	1 101 952,70	Subventions	13	1 501 254,20	25 800,00	1 527 054,20
Immob. en cours	23	1 015 677,58	998 500,00	2 014 177,58	Emprunts	16	1 643 000,00	-1 643 000,00	0,00
Capital de la dette	16		2 950 000,00	2 950 000,00	Produit des cessions attendues	024	558 198,00	11 080 000,00	11 638 198,00
Remb. de capital par anticipation	16	1 720 000,00	6 800 000,00	8 520 000,00					
Dépenses imprévues	020		40 000,00	40 000,00					
DEPENSES DE L'EXERCICE		3 330 295,50	11 648 351,00	14 978 646,50	RECETTES DE L'EXERCICE		3 702 452,20	10 122 800,00	13 825 252,20
Solde de clôture 2016			2 821 500,79	2 821 500,79	Affectation fonds de réserve			2 449 344,09	2 449 344,09
DEPENSES REELLES		3 330 295,50	14 469 851,79	17 800 147,29	RECETTES REELLES		3 702 452,20	12 572 144,09	16 274 596,29
					Epargne dégagée par l'ex 2018			1 525 551,00	1 525 551,00
DEPENSES TOTALES		3 330 295,50	14 469 851,79	17 800 147,29	RECETTES TOTALES		3 702 452,20	14 097 695,09	17 800 147,29